

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE
MAURIAC

CANTON DE YDES



MAIRIE D'YDES

☎ 04 71 40 82 51 - Fax 04 71 67 91 75



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 056-2024- VOIRIE : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A L'OCCASION DU TOUR DE FRANCE EXPOSITION DE VOITURES DE COLLECTION MERCREDI 10 JUILLET 2024

Monsieur le Maire de la Commune d'Ydes,

*Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exposition de vieilles voitures organisée par le Club Gentiane Delco le mercredi 10 Juillet 2024
Considérant que la circulation et le stationnement à proximité des lieux festifs s'avèrent dangereux pour la sécurité publique,*

ARRETE

Article 1 :

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit, sur les places de parking Rue de l'Artisanat du mardi 09 juillet 2024 18 heures au mercredi 10 juillet 2024 18 heures.(voir plan annexé au présent arrêté)

Article 2 :

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules des organisateurs de l'exposition.

Article 3 :

La signalisation sera mise en place sous la responsabilité de Mr Jacques VALMIER, Président du Gentiane Delco en charge de l'organisation de la manifestation ; de même il prendra toutes dispositions utiles pour permettre l'accès des véhicules des services de secours et d'incendie.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie Ydes/Champs
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours d'Ydes
- Monsieur Jacques VALMIER Président du Gentiane Delco en charge de l'organisation de la manifestation.

Fait à Ydes, le 03 juillet 2024

Le Maire d'Ydes



Alain DELAGE

Arrêté N° 056-2024
Stationnement interdit —

